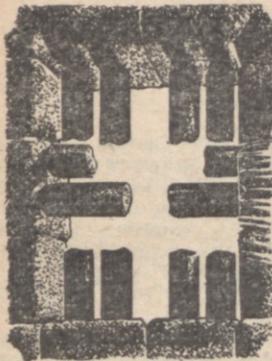


BULLETIN



MENSUEL

de l'**ADIR**

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

ASSEMBLEE GENERALE

du Dimanche 28 Janvier 1951

Comme chaque année, notre Assemblée générale s'est tenue à la Salle du Musée Social, et comme chaque année nous nous sommes retrouvées avec joie entre camarades.

Le temps n'est plus où les souffrances des déportées, les problèmes posés par leur retour occupaient une place importante dans l'opinion du pays. Nous sommes trop souvent livrées à nous-mêmes, mal aidées par les Pouvoirs publics. Devant cette situation nouvelle, notre solidarité doit jouer encore davantage. Et sans doute est-ce par ce que tant de nos camarades l'ont senti que nous nous sommes retrouvées aussi nombreuses, à l'Assemblée générale de l'A.D.I.R., presque six ans après notre libération.

La séance est ouverte par notre présidente Marika Delmas, qui est assistée de notre secrétaire générale Gabrielle Ferrières, et de notre trésorière Marguerite Billard.

La parole est donnée aussitôt à Geneviève Anthionoz (de Gaulle) qui vient excuser Anise Postel-Vinay (Girard) très souffrante. Ainsi aurait voulu présenter elle-même Marika Delmas, qui a pris sa succession comme présidente au milieu de l'année. C'est, dit Geneviève Anthionoz, avec beaucoup de joie et de confiance que nous voyons revenir à la tête de notre Association celle qui en a été la fondatrice et qui lui a toujours apporté tant de dévouement.

Mme Delma remercie pour ces témoignages d'amitié (elle a été vivement applaudie) et lit les noms des camarades décédées pendant l'année. Elle demande en leur souvenir une minute de silence:

Après avoir félicité de leur fidélité nos camarades de province qui ont fait pour venir à l'Assemblée générale un voyage fatigant, notre présidente remercie tout particulièrement la secrétaire générale et la trésorière pour leur grand dévouement et elle tient à citer les noms de celles qui les ont devancées et qui ont tant fait pour l'association : Elisabeth Dussauze, Claire Davinroy, Jeannette Sivadon, Anise Postel-Vinay.

Elle annonce aussi une bonne nouvelle : la création de la Société des Amis de l'A.D.I.R., sous la présidence de M. Alexandre Parodi, dont nul n'ignore le rôle capital pendant la Résistance et qui est actuellement Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

Cette Association comprendra de grands Résistants dont l'action soutiendra la nôtre et des comités à l'étranger qui nous aideront puissamment.

« C'est donc, termine Mme Delmas, dans une grande confiance que nous commençons cette nouvelle année, mais laissez-moi vous dire que tout cela ne servira à rien si vous ne nous apportez pas chacune la collaboration de votre fidélité et de votre amitié. Restez en contact avec nous, écrivez-nous, venez nombreuses au Foyer, au dîner, aux réunions, faites-nous savoir vos besoins et vos désirs; apportez-nous de nouvelles idées, travaillez avec Gabrielle Ferrières et Marguerite Billard, car aussi elles ont besoin de se sentir encouragées et soutenues. »

Puis elle passe la parole à Mme Ferrières qui lit le rapport moral.

IN MEMORIAM

Chaque année, depuis notre retour, la liste de nos camarades, mortes pour la France, s'augmente hélas de nouveaux noms.

Chaque année, nous consacrons les premiers instants de notre Assemblée générale à nous recueillir dans le souvenir de nos amies disparues.

Que celles d'entre nous qui n'ont pu assister à l'Assemblée générale veuillent bien, avant de lire ce bulletin, penser pendant quelques instants à toutes nos mortes, et en particulier à :

— Mme Joséphine Perrot, née en 1897, du réseau Turma-Vengeance.

— Mme Angèle Emerian, née en 1905, de Fontenay-sous-Bois.

— Mlle Havez, de Lille, née en 1867, internée, libérée à cause de son âge, tante de Gabrielle Bouveur (déportée).

— Mme Newman, de Lille, née en 1891.

— Mme Chiarelli, de Toulouse.

— Mme Madeleine Gérani, née Méran, de Paris, qui laisse un petit garçon de deux ans.

A toutes nos camarades disparues nous consacrons cette nouvelle année de l'A.D.I.R. Que la pensée de leur sacrifice renforce notre solidarité mutuelle et notre sens de l'entr'aide. C'est ainsi que nous resterons fidèles à leur souvenir.

ADIR.

H.P. 616

RAPPORT MORAL

Au moment de vous donner un compte rendu de notre gestion, il m'apparaît combien les questions dont nous nous étions entretenues il y a un an, ont encore peu avancé, et pourtant, c'est une impression de travail et d'efforts que me laissent ces douze mois écoulés.

Je voudrais, tout d'abord, m'adresser à nos Déléguées régionales, car ce sont les relations avec nos camarades de province qui devraient être la principale activité de l'A.D.I.R. et ces relations, malheureusement, sont difficiles à établir. Je sais bien qu'un contact direct serait la meilleure façon de créer des liens plus étroits entre nous. Souvent, je rêve de prendre le train et d'aller parmi vous récoltant vos idées et vos suggestions, vous expliquant aussi nos difficultés que l'éloignement nous empêche parfois de comprendre. Tous les malentendus, en général, se dissipent à l'occasion d'une conversation franche et affectueuse et, s'il n'existe pas de malentendu entre nous, je sens malgré tout, en lisant certaines de vos lettres, combien une rencontre serait indispensable.

Hélas ! la tâche quotidienne et il faut bien le dire, l'esprit d'économie que les circonstances nous imposent, rendent ces déplacements difficiles. Il faudrait absolument remédier à cette absence de contact direct, par une correspondance plus active et plus régulière. Là encore, l'A.D.I.R. doit prendre sa part de responsabilité. Comme vous le savez, notre Service Social a eu des « vicissitudes ». Le départ de Mme Fieury, le passage de Mlle Prud'homme, l'arrivée enfin de Mme Samuel, ont créé des retards, des oubliés et nous nous en excusons auprès d'eux. Nous ne sommes sorties de cette période de flottement qu'au mois de septembre, au moment de l'arrivée de Mme Samuel. Mme Samuel, pendant l'occupation a accompli une tâche immense dans les camps d'internement de la zone Sud. Elle connaît l'état d'esprit de ceux et de celles qui ont souffert des conséquences de la guerre. Je puis bien dire ici combien je lui suis reconnaissante d'avoir accepté la tâche difficile de reprendre les dossiers laissés en souffrance, de recevoir des reproches qui ne la concernaient pas.

Après avoir fait notre « mea culpa », et vous avoir exposé les raisons des errements passés, je voudrais vous adresser quelques reproches. J'espère que vous les accepterez et que vous en reconnaîtrez avec moi le bien fondé. Vous vous plaignez parfois de ne pas participer à la vie de l'A.D.I.R. Mais chaque fois que nous sollicitons de vous un avis, chaque fois que nous vous demandons de faire partie d'une action d'ensemble, nos lettres restent sans réponses. Je vous en don-

nerai quelques exemples : lorsque nous avons décidé d'édition un annuaire, annuaire qui aurait permis de précieuses liaisons entre vous toutes, nous avons envoyé 1.630 questionnaires. Nous avons reçu 342 réponses... Impossible par conséquent de réaliser notre projet. Lorsque nous avons eu l'idée de répartir entre nos 22 délégations régionales le don de 201.247 francs, que nous devions à la générosité de la Croix-Rouge Suédoise, nous avons envoyé à nos 22 Déléguées une circulaire leur demandant d'effectuer le regroupement de leur section, ceci pour nous permettre de faire la répartition de nos fonds. Sur 22 circulaires envoyées, nous avons eu 10 réponses. Impossibilité absolue de partage équitable. Lorsque nous vous avons avisées que dans ces conditions, nous décidions de consacrer ces couronnes suédoises à l'ouverture d'une maison de vacances destinée à remplacer la Ravoire, qui comme vous le savez avait été rendue à son propriétaire. Lorsque nous vous avons dit que l'A.D.I.R. offrait 10 séjours gratuits de 15 jours dans cette maison de vacances, bien rares sont celles de nos Déléguées qui nous ont signalé les adhérentes de leur section désireuses de bénéficier de ces séjours gratuits. Comment travailler efficacement dans ces conditions ? Pardonnez-moi ces constatations un peu pessimistes et permettez-moi de vous répéter avant de vous donner le compte rendu de nos activités, que je souhaite de tout mon cœur, des échanges plus fréquents, une plus grande unité dans l'avenir.

Comme je vous le disais, il y a un an, nous envisagions plusieurs projets pour étendre l'action de l'A.D.I.R. et pour lui créer des ressources régulières.

Il m'avait semblé souhaitable, en particulier, de reprendre les démarches nécessaires à une Reconnaissance d'Utilité Publique, commencée par Mme Delmas, en 1944, et abandonnée depuis. J'avoue que j'aurais été très heureuse de vous annoncer aujourd'hui, que cette reconnaissance était chose faite. Notre dossier a franchi peu à peu, les différents stades nécessaires ; nous l'avons suivi pas à pas, dans toutes ses pérégrinations. Nous l'avons sauvé à maintes reprises des lenteurs administratives. Il est actuellement au Conseil l'Etat et j'ai la promesse qu'il sera examiné à la prochaine réunion de la section de l'Intérieur, qui est mardi prochain.

Cette reconnaissance, comme vous le savez, nous permettra de recevoir des dons et des legs et j'estimais qu'elle était nécessaire au moment où nous envisagions de créer la « Société des Amis de l'A.D.I.R. ». Ce projet lui aussi, a été long à se préciser. Pourtant, comme

Mme Delmas vous l'a déjà dit, nous avons la joie de vous annoncer que la « Société des Amis de l'A.D.I.R. » est constituée. Cette Société a tenu sa première réunion vendredi soir, sous la présidence de M. Parodi, Mme Anthonioz de Gaulle, Mme Delmas, M. et Mme d'Harcourt, M. Bloch-Lainé, M. Postel-Vinay et moi-même y assistaient.

M. Parodi qui partait hier soir pour New-York, a accepté de présider les différents comités qui se formeraient à l'étranger. Il doit prendre contact, à l'occasion de son voyage, avec le Comité américain, qui s'est constitué spontanément à New-York.

Notre grand désir serait de voir cette « Société des Amis de l'A.D.I.R. », nous créer des ressources régulières qui s'ajoutant aux différentes subventions que nous recevons de l'Etat ou des services publics, nous ôterait le souci d'une trésorerie insuffisante et la peine que représentent chaque année, une vente de solidarité ou une tombola.

Je n'avais pu, l'année dernière, vous donner le résultat de notre tombola, la vente des billets étant encore en cours au moment de l'Assemblée générale. Comme vous le savez déjà, cette tombola nous a rapporté un million tous frais déduits, et nous a permis de subsister jusqu'à ce jour, sans utiliser encore la subvention de 800.000 francs, que l'O.N.C. nous a accordée pour l'exercice 1950 et que nous n'avons pu toucher qu'au mois de décembre seulement. Le succès de cette tombola vous le savez aussi est dû en grande partie, à Anise Postel-Vinay qui s'est consacrée à son organisation et au placement des billets avec l'intelligence et l'esprit d'organisation que vous lui connaissez. Mais le placement des billets, la récolte des lots, leur répartition ont représenté un très gros effort qu'aucune de nous ne peut envisager de recommencer pour l'instant. C'est pourquoi nous espérons que de nombreuses personnes voudront bien devenir les « Amis de l'A.D.I.R. » et nous permettront en nous versant une cotisation annuelle de pouvoir compter sur un revenu régulier et suffisant pour l'équilibre de notre budget.

Comme vous le comprendrez aisément, un service social ne peut vivre que s'il s'appuie sur un appareil administratif qui sert d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les bénéficiaires de notre aide. Les difficultés matérielles et aussi heureusement les besoins moins grands et la réintégration de la majorité de nos camarades dans une vie normale, nous ont amenées à nous restreindre. Notre personnel qui se composait il y a deux ans, lorsque j'ai pris le poste de Secrétaire générale, de huit employées appartenues.

se réduit actuellement à une Assistante sociale et à une Secrétaire administrative, à qui nous avons été obligées d'adoindre récemment et pour douze heures par semaine, une sténo-dactylo, la secrétaire administrative ne suffisant plus ces derniers temps à assurer tout le courrier.

Notre but constant a été de restreindre au maximum les dépenses administratives. Elles se montent actuellement à 1.661.000 francs. Mme Billard, notre trésorière, vous donnera tout à l'heure le détail de nos dépenses, dont une partie d'ailleurs, doit être imputée au travail social, puisque les frais de déplacement de l'Assistante, le téléphone, les timbres, sont compris dans les charges administratives ainsi que le traitement de l'Assistante sociale.

Peut-être certaines d'entre vous s'étonneront-elles de l'ampleur de nos besoins et se demanderont-elles jusqu'à quel point l'existence de l'A.D.I.R. — une existence coûteuse — se justifie encore. A ceci je répondrai en vous parlant de l'activité de notre service social.

Les services sociaux tendent de plus en plus à se spécialiser à cause de la complexité de la législation existante, qu'ils ont pour but de mettre à la portée de ceux à qui s'applique leur activité.

Est-ce à dire que ce rôle est négligeable ? Non certes, et je n'ai pas besoin de vous expliquer, à vous toutes qui vous heurtez si souvent à l'hermétisme des bureaux, aux difficultés de la constitution des dossiers, devant les fluctuations d'une législation complexe, qu'il est nécessaire qu'un technicien soit à l'affût pour vous permettre d'obtenir l'application de vos droits.

Faisons ensemble, si vous le voulez bien, un tour d'horizon. Vous devez avoir fait le nécessaire pour l'obtention des cartes des Déportées ou d'Internées Résistants ou politiques, des cartes de Combattant et de Combattant volontaire. Vos dossiers de réformes devraient être en bonne voie (les copies de carte de déporté et de combattant devraient y figurer). De même pour celles qui sont veuves de déportés résistants, les attestations à titre posthume devraient être fournies pour bénéficier de la pension militaire. Mais vous savez comme moi, combien il est difficile d'obtenir les pièces à fournir et que faute de ces pièces vos dossiers ne peuvent être liquidés. Je vous signale en passant que les déclarations pour perte de bien sont reçues dès maintenant à l'O.B.I.P., 146, avenue Malakoff, Paris, pour les titulaires de la carte de déporté ou internée, résistant ou politique.

Notre service social est à votre disposition pour vous aider à la constitution de vos dossiers, pour vos démarches et pour toute intervention. Le service social s'étend à toute la France. Qu'on ne l'oublie pas. Mais si un contact personnel est possible à Paris, les distances empêchent actuellement ce contact, et les conseils par correspondance avec des personnes peu habituées aux exigences administratives, sont souvent difficiles à don-

ner. Là le rôle de nos déléguées régionales s'avère très précieux, à condition qu'elles sachent, comme le ferait une professionnelle, s'élever au-dessus d'elles-mêmes, au-dessus de toute idée préconçue de toute politique et toute sympathie ou antipathie personnelles, pour ne rechercher que les seules solutions constructives.

Depuis le mois de septembre, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Mme Samuel, quatre cents dosiers sont en activité au service social. Nous avons déposé quatorze dossiers à l'O.D.C. de la Seine. Nous avons distribué soixante-trois colis très complets de vestiaire et de suralimentation à nos camarades de la région parisienne. Dix-huit colis importants sont préparés pour les sections et seront remis à nos déléguées régionales. Trente-six personnes ont reçu des prêts, des dons ou des avances de l'A.D.I.R., se montant à la somme de 267.557 francs.

Le docteur Bernard Pichon reste le conseiller médical de nos adhérentes. Les consultations qui avaient lieu tous les quinze jours à l'A.D.I.R. sont remplacées par des rendez-vous pris par l'A.D.I.R. et accordés par Mme Bernard Pichon à son domicile. Nous tenons à la remercier une fois encore de mettre sa compétence au service de nos camarades.

La maison que nous avons loué cette année pour les grandes vacances a groupé nos camarades autour de Magy D'George qui a veillé, comme par le passé, au bien-être de toutes, avec le dévouement que vous lui connaissez. Comme je vous le disais tout à l'heure, une grande partie du don suédois a servi à payer le loyer de cette maison et à offrir à certaines de nos adhérentes dont la situation matérielle était particulièrement difficile, cent un jours de vacances gratuites.

Le problème d'un autre centre de vacances va se poser cette année encore. Toutes les maisons qui recevaient des déportés sauf une, ont fermé leurs portes les unes après les autres. L'ambition de l'A.D.I.R. serait d'acquérir une propriété, de préférence en Savoie où les déportées pourraient venir, non seulement pour leurs vacances, mais trouver là le repos nécessaire à leur santé à n'importe quel moment de l'année. Où elles pourraient trouver le repos, mais aussi l'accueil et l'atmosphère de camaraderie, de compréhension dont elles ont besoin. Malheureusement, si comme je vous le disais tout à l'heure, la situation de la majorité de nos adhérentes est redevenue normale, nombreuses encore sont celles qui ont besoin d'aide et de conseils.

Combien se débattent devant des problèmes de santé ou de travail. Le but de notre service social est non seulement de leur donner l'appui d'une documentation et d'une aide efficace, mais de leur faire sentir qu'elles ne sont pas seules et que nous sommes toutes solidaires de leurs souffrances.

Il me reste encore à vous dire que les cinq déléguées désignées par le Conseil d'administration, ont participé aux travaux de la Commission d'enquête contre

NOUVELLES DE NOS SECTIONS

SECTION LOIRE-INFERIEURE

L'Assemblée générale de la Section a eu lieu le 17 février.

Mme Dobigeon a rendu compte des travaux du Congrès et a communiqué la documentation très détaillée qui a été remise à chaque déléguée par Mme Samuel, notre nouvelle assistante sociale.

Ensuite a eu lieu la répartition du colis attribué à chaque section. Le contenu de celui-ci ne permettant pas de satisfaire toutes les adhérentes, le Bureau de la Section avait décidé de consacrer une partie de ses ressources à l'achat d'un métrage complémentaire de tissu blanc, ce qui a permis de faire plaisir à toutes et de donner soit un chemisier, soit un mètrage pour un jupe, un chemisier, une combinaison, etc.

Le Bureau pour 1951 a été constitué.

A l'unanimité, Mme Delavigne qui, légèrement souffrante, n'assistait pas à la réunion, a été nommée Présidente d'honneur de la Section.

Présidente : Mme Clément, déportée.

Vice-Présidentes : J. Bouvron, déportée; Mme Gerbron, internée.

Secrétaire : Mme Dobigeon, déportée.

Trésorière : R. Guyonwarch, déportée.

Assesseurs : Mme Viel, internée; Jacqueline Bernier, déportée.

Assistante sociale : Odette Bernier, déportée.

Le goûter habituel qui a suivi la réunion a été très animé et fort gai. Les adhérentes ont pris rendez-vous pour la prochaine permanence du deuxième samedi du mois.

Mme DOBIGEON.

le régime concentrationnaire. Je dois vous annoncer aussi que j'ai donné ma démission de déléguée de l'A.D.I.R. à cette commission. En effet, ma tâche de secrétaire générale et mes obligations familiales ne me permettaient pas de garder la responsabilité de ce poste. Notre Conseil d'administration a désigné Elisabeth Dussauze Ingrand pour me remplacer.

Je vous parlerai enfin de l'activité de notre Amicale, activité toujours croissante. Nos dîners du lundi soir réunissent chaque semaine trente à quarante personnes dans une atmosphère de joyeuse camaraderie. Nous avons, au cours de l'année, donné deux fêtes. A la Mi-Carême en 1950, 65 colis d'enfants ont été distribués et le jour des Rois, tout récemment, groupait 120 personnes autour de dix reines pour qui un petit cadeau avait été préparé. 40 enfants accompagnaient leurs mamans et n'ont pas été oubliés dans la distribution.

Voici, en un résumé imparfait, mes chères amies, ce qu'a été pour l'A.D.I.R. cette année 1950. Je voudrais, en terminant, vous redire combien nous souhaitons, non seulement votre approbation, à notre gestion et à nos projets d'avenir, mais votre collaboration toujours plus étroite pour que l'A.D.I.R. continue à vivre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Suite)

La parole est ensuite donnée aux camarades qui le désirent.

Mmes Reynard, Vissiano, Nollet protestent contre le non-paiement des indemnités de pertes de bien votées par le Parlement alors que « le total des amendes et profits illicites s'élève à 203 milliards » comme le précise Mme Rose Guérin. Mme Anthonioz demande qu'une motion soit signée à ce sujet au cours de l'Assemblée générale.

Mme Louise Alcan signale qu'elle a appris par « voie de presse » que le général SS Pohl, chef administratif de toute l'organisation SS, y compris les camps de concentration (dont il ne pouvait absolument rien ignorer) après avoir été condamné à mort par un tribunal américain, aurait été gracié.

Cette nouvelle soulève l'indignation générale et Mme Anthonioz réclame une deuxième motion pour protester contre cette libération, si les faits sont reconnus exacts.

Mme Rose Guérin demande qu'on demande non seulement ce qu'est devenu ce criminel de guerre en liberté, mais ce qu'il sera dans la nouvelle armée germanique.

Le rapport moral est alors mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Puis Mme Jaumaron propose une motion contre « le paiement des collaborateurs, la libération des criminels de guerre SS et la reconstitution d'une armée allemande sur le mode de l'armée nazie ».

Mme Anthonioz fait remarquer qu'il y a trois questions distinctes : le non respect des droits des déportées, la libération de criminels SS et la question de l'armée allemande. Elle demande que ces trois questions ne soient pas confondues et fassent l'objet de motions distinctes.

Mme Rose Guérin pense que « l'on peut demander au gouvernement que les nazis n'aient pas une armée » et Mme Jaumaron dit « qu'on pourrait envisager une motion assez nuancée pour protester contre tout cela sans faire intervenir la question politique ».

Il est décidé que les motions seront préparées pendant la lecture du rapport financier pour gagner du temps.

Et la présidente donne la parole à Mme Billard pour le rapport financier.

Lecture du rapport financier

Après l'adoption du rapport financier, Mme Ferrières donne quelques informations. D'abord sur le lieu du dîner de l'Assemblée générale. Puis sur une proposition de modification des statuts, demandée par M^e Martinache, déléguée de Lille.

Cette proposition serait que « seules

sont habilitées à représenter une région les membres désignées par l'Assemblée générale, à leur défaut des membres d'autres régions, ou des membres du Conseil d'administration ». Ceci pour éviter des abus qui auraient été commis dans la région du Nord.

Après une légère discussion, la proposition est faite par Mme Anthonioz que paraisse dans le bulletin une note disant « qu'aucune camarade n'est habilitée pour une mission auprès des déléguées régionales et auprès des camarades de province, à moins d'avoir une lettre signée par le Conseil d'administration pour empêcher que des camarades de Paris ne se prévalent de droits qu'elles n'auraient pas. »

Mme Delmas fournit ensuite quelques précisions au sujet du vote : Mmes Peyrolles et Rabaud ayant démissionné ne sont plus rééligibles et elle donne un *curriculum vitae* sur les nouvelles candidates.

Puis elle lit les motions qui ont été élaborées et qui sont mises à la disposition des camarades pour être signées.

Première motion

Les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance réunies en Assemblée générale le 28 janvier 1951 attirent l'attention des pouvoirs publics sur leur responsabilité en ce qui concerne le non paiement des indemnités de pertes de biens votées par le Parlement le 8 septembre 1949 et signalent que le total des amendes et profits illicites non récupérés s'élève à 203 milliards.

(Cette motion a été communiquée au Service des Prisonniers et Déportés à l'Office des biens et intérêts privés, 146, avenue Malakoff).

Deuxième motion

Les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance réunies en Assemblée générale le 28 janvier 1951 ayant appris par voie de presse que l'un des plus grands criminels de guerre allemands, Oswald Pohl, condamné à mort par le tribunal de guerre américain en novembre 1947, avait bénéficié d'une mesure de grâce, expriment leur indignation et leur inquiétude.

Oswald Pohl était le supérieur hiérarchique du commandant de Ravensbrück et l'adjoint direct de Himmler.

Les commandants des camps de concentration et en particulier de celui de Ravensbrück ont tous déclaré que c'était par ordre supérieur qu'ils avaient organisé l'extermination dans leurs camps respectifs.

(Cette motion a été communiquée à l'ambassadeur des U.S.A., au Président de la République, au Président du Conseil, au Conseil d'Etat et à titre d'information au « New York Herald Tribune »,

au « Monde », à la « Voix de la Résistance » et à « Voix et Visages ».

Voici quels ont été les résultats des votes à l'Assemblée générale.

Après l'Assemblée générale, beaucoup de nos camarades se sont retrouvées à un dîner très amical. Ainsi l'A.D.I.R conserve-t-elle la tradition de notre fraternité concentrationnaire. Lorsque nous rompons notre maigre ration ensemble, ne nous sommes-nous pas promis de nous retrouver plus tard autour de repas, un peu plus abondants, mais avec le même réconfort et la même joie d'une amitié partagée.

**

RESULTATS DES ELECTIONS

Mmes	Lajeunesse	409	voix élue
	Anthonioz	407	— —
	Hottinguer	403	— —
	Le Barazer	398	— —
	Davinroy	379	— —
	Wæles	323	— —
	Lansac	302	— —
	de Mareuil	238	— —
	Lesèvre	219	— —
	de Lubersac	167	— —
	Schlumberger	57	— —
	Maspero	4	— —
	Martinache	1	— —
	Bulletins nuls	18	— —

Au cours de sa séance du 12 mars, le Conseil d'administration a élu les nouveaux membres du Bureau.

Mmes Delmas : *Présidente*
Ferrières : *Secrétaire générale*
Billard : *Trésorière*

ont été réélues à l'unanimité.

Mme Delmas a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres élus. Elle a rappelé le rôle que Mmes de Mareuil et le Barazer ont joué au moment de la création de l'A.P.R., et leur a exprimé la reconnaissance du Conseil pour l'élan avec lequel elles ont répondu à ce nouvel appel. Mme Delmas a évoqué également le dévouement avec lequel Mme Lansac s'est consacrée à notre Service social au mois de juillet dernier et a dit combien sa présence parmi les membres du Conseil était un enrichissement pour l'A.D.I.R.

G. A.

L'A.D.I.R. a été reconnue d'Utilité Publique par un décret en date du 5 mars 1951, paru au J.O. du 7 mars 1951.

RAPPORT FINANCIER

Chères Camarades,

Le Bilan de notre Association se présente pour 1950 dans des conditions satisfaisantes. En effet, nous avons obtenu de l'O.D.C. une subvention supérieure à celle de l'an dernier. Toutefois, nous ne l'avons reçue qu'à fin décembre. Notre association a vécu cette année grâce au bon résultat de notre tombola qui a dépassé le million.

A fin décembre, nous avions encore disponible une somme de 1.195.423 francs qui nous permet d'attendre sans difficultés les rentrées habituelles.

Le Bilan se présente ainsi :

BILAN AU 31 DECEMBRE 1950

ACTIF	
Mobilier et matériel	412.100
Dépôts de garantie	7.592
Portefeuille titres	30.966
Caisse	41.772
Banque	346.716
Chèques postaux	806.935
Prêts	71.000
	1.717.081
PASSIF	
<i>Frais à payer :</i>	
Sécur. soc.	17.986
Imp. céd.	10.775
Loyer	22.060
	50.821
Résultat de gestion	1.666.260
	1.717.081

Les recettes se répartissent ainsi :

1 — Cotisations	116.158 >
2 — Dons	800.650 >
A signaler :	
1 ^o le don de la Croix-Rouge suédoise de 3.000 couronnes, soit 201.247 francs qui a servi notamment à régler le loyer et les frais de la Maison de Boissy, ainsi que les 101 journées de pension gratuite à camarades adhérentes.	
2 ^o le don de la liquidation de l'Entr'aide française de 300.000 francs.	
3 — Subvention de l'O.D.C.	784.000 >
4 — Tombola	1.079.518 >
5 — Ventes diverses (livres, miel, savon)	12.624 >
6 — Dîners	7.028 >
(Nos dîners du lundi qui sont toujours bien suivis et pleins d'entrain ont laissé un léger bénéfice.)	
7 — Enfin les remboursements de prêts soit par les adhérentes, soit par l'O.D.C., se sont élevés à	79.343 >
TOTAL DES RECETTES	2.879.321 >

Les dépenses se répartissent ainsi :

Dons de dépannage aux adhérentes	66.714 >
101 journées pension gratuite à Boissy	50.500 >
	117.214 >
Prêts	150.343 >
Journal « Voix et Visages »	69.505 >
Maison de repos de Boissy comprenant :	
le loyer	85.000 >
les frais eau, gaz, électricité, téléphone	15.000 >
déficit	9.500 >
	109.500 >
Les frais du procès enfin terminé se soldent pour 1950 par	178.794 >

Solde des comptes de 1949 payée en 1950 :

pour la cantine	30.341 >
pour la Ravoire	21.626 >
appointements des employées	910.910 >
auxquels s'ajoute la Sécurité sociale	207.626 >
et l'impôt céduinaire	40.905 >
	1.159.441 >
soit ou total	1.159.441 >
Frais d'administration comprenant : loyer, téléphone, chauffage, éclairage, frais de bureau, etc.	446.044 >

Par ailleurs, nous avons dû restituer la machine à écrire prêtée par l'O.D.C. Notre Association a donc dû s'enrichir d'une autre machine à écrire qui a été achetée aux Domaines pour la somme de qui est venue grossir au Bilan le compte matériel.

Et enfin nous avons acheté au nom de l'A.D.I.R. pour la somme de .. un titre de 2.000 francs de Rente 5 % 1949, condition indispensable pour obtenir la Reconnaissance d'Utilité publique, ainsi qu'il en avait été décidé à l'Assemblée générale de l'an dernier. Cette somme est portée au Bilan au compte Portefeuilles-Titres.

TOTAL DES DÉPENSES

2.365.294 >

Compte tenu des dépenses exceptionnelles de l'Exercice 1950, il en résulte que le budget de l'association s'est élevé cette année à 2.400.000 francs en chiffre rond.

Quelques camarades se sont étonnées de voir le peu de place que tenaient dans notre budget les dons ou prêts aux adhérentes.

Je me permets d'insister sur le fait que notre association est une amicale et non un bureau de bienfaisance, notre rôle d'amicale est d'aider nos adhérentes dans tous les domaines, l'aide financière étant d'ailleurs relativement moins demandée que les autres services set dans bien des cas remboursée par l'O.D.C., ce qui explique la modicité des dons comparativement à la totalité des dépenses. sommes bien dans la norme, c'est que les subventions qui nous sont accordées chaque année le sont pour le fonctionnement de l'association; c'est donc bien dans cet esprit que nous sommes aidées par l'O.D.C.

Comme il vous a été dit l'an dernier,

nous avons demandé aux bénéficiaires des prêts anciens de bien vouloir rembourser les sommes qu'elles restaient devoir. A part quelques exceptions, il s'est avéré que ces remboursements étaient pratiquement impossibles.

Le délégué de l'O.D.C., venu en 1950 pour la vérification des comptes, nous a priés de passer en dons les prêts restant irrécouvrables, afin de ne pas retrouver en 1951 un poste sans valeur réelle à l'Actif du Bilan.

Le Conseil d'administration a donc décidé de faire droit à cette observation et de ne laisser au Bilan que les prêts consentis en 1949 et 1950.

Enfin, je demande à l'Assemblée de bien vouloir désigner deux adhérentes pour vérifier les comptes de l'année 1951 avant leur présentation à la prochaine Assemblée générale.

Je suis à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Le Service Social est à votre service

Nous voulons attirer votre attention sur deux très importantes circulaires de l'Office national des Anciens Combattants (13 mars 1950, 9 février 1951) prévoyant des prises en charge pour placement de repos des anciennes déportées et des veuves de guerre.

D'autre part, dans des cas particuliers et dans certains départements, des bourses de vacances pourront être attribuées.

Nous demandons donc à nos adhérentes qui voudraient bénéficier de cette aide de se mettre en relation dès maintenant avec notre Service social qui leur donnera toutes indications pour la constitution de leurs dossiers et le choix de l'établissement.

Nous vous rappelons également que vous devez être en possession de votre Carte de Déporté de la Résistance et de la Carte de Combattant (ou au moins avoir déposé les demandes) et que vous devez déposer une demande de Carte de Combattant Volontaire (1 bulletin de naissance, 1 photo, 1 copie certifiée conforme de la Carte de Déportée Résistante ou, à défaut, copie du récépissé de dépôt de ce dossier, ou certificat d'appartenance F.F.C., F.F.L., F.F.I. ou R.I.F.) avant le 24 mars à l'Office départemental (pour les demandes à titre posthume, à l'Office national).

Cependant, un délai de grâce de quelques jours sera certainement accordé.

Nous attirons également votre attention sur une importante circulaire de la Direction des Pensions et des Services médicaux en date du 12 février 1951 dont nous donnons le texte par ailleurs. Nous vous recommandons expressément de nous demander conseil pour la constitution de vos dossiers de réforme, et de faire appel devant le Tribunal des Pensions chaque fois qu'une demande réforme (médicalement reconnue et postérieure à la déportation) sera rejetée comme non imputable à la déportation. Dans chacun de ces cas, nous envoyer copie de votre dossier.

Enfin, nous vous rappelons que les titulaires de la Carte de Déporté ou Interné de la Résistance doivent faire une déclaration de perte de biens. S'adresser à l'Office des Biens et Intérêts Privés (Service des Prisonniers et Déportés), 146, avenue Malakoff, à Paris (16^e). Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les imprimés nécessaires et toutes indications.

N'oubliez pas que le Service social de l'A.D.I.R. est à votre service.

L'Assistante sociale.

AVIS

— Permanence sociale : lundi, de 14 h. 30 à 20 heures et sur rendez-vous.

— Nos bureaux sont fermés le samedi toute la journée.

**

Pour tous les placements de vacances et dans les maisons de repos pour l'été prochain, prière de s'adresser au Service social avant le 1^{er} mai.

A la suite d'une intervention de l'A.D.I.R. auprès de la Direction des Pensions et des Services médicaux, au sujet de la non application des termes du statut du Déporté, en matière de réforme, la circulaire ci-dessous a été adressée aux médecins chefs des Centres de Réforme dans le but de préciser que la simple constatation d'une infirmité quelconque à une date quelconque, a pour effet, sauf preuve médicale contraire, de déclencher le mécanisme de la présomption d'imputabilité.

Il ressort de cette circulaire que pour la constitution des dossiers de demandes de réforme des déportées :

1) il n'est pas besoin de prouver la continuité de soins;

2) toute affection reconnue à une date quelconque (sauf preuve contraire) est imputable à la Déportation et ouvre droit à pension.

A la lumière de ces précisions, il conviendra de réviser toutes les demandes de réforme qui ont été rejetées comme non imputables. Nous vous prions de signaler à notre Service social tous les rejets de pensions entrant dans ce cadre en envoyant deux copies certifiées conformes de la notification de rejet et deux copies de votre carte de Déportée.

Paris, le 12 février 1951.

N° 521 E.M.P.

N° 380

Mon attention a été attirée sur le fait que vos services réclamaient fréquemment à d'anciennes déportées des attestations de continuité de soins depuis leur retour de déportation, pour compléter leur dossier de demande de pension.

Ces errements semblent indiquer une incompréhension des dispositions de l'article 6 des lois du 6 août et du 9 septembre 1948, car l'énoncé de ces textes rend superflu l'établissement de toute filiation médicale, puisque la simple constatation d'une infirmité quelconque, à une date quelconque, a pour effet, sauf preuve médicale contraire, de déclencher le mécanisme de la présomption d'imputabilité.

Je vous demande de bien vouloir rappeler à votre personnel les précisions ci-dessus.

Le Directeur des Pensions
et Services médicaux.

▲

Nous signalons aux adhérentes de l'A.D.I.R. que le décret d'application de la loi étendant le bénéfice de la Sécurité sociale aux grands invalides, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides et aux orphelins de guerre a paru au « Journal officiel » du 11 mars 1951.

Pour l'application, nos adhérentes doivent s'adresser à l'Office départemental des Anciens Combattants de leur résidence.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

— Edith Kinderstuth, le 17 décembre 1950;

— Bruno Liège-Jeudon, le 25 décembre 1950;

— Marie-Thérèse, fille de Solange Richard-Fontanel, le 16 juillet 1950.

MARIAGE

— Mme Suzanne Gérard, avec M. Pierre Michel;

— Mlle Marie Bedoura et M. Richard Vasmant, le 10 mars 1951.

DECES

— Mireille Chiarelli, de Toulouse;

— Mme Ichon, mère de Mme Diebold-Lehmann;

— Marie-Noël Brion-Virol, à l'âge de 2 ans, le 29 janvier 1951;

— M. Cyrille Cossiaux, époux de Mme Cossiaux, le 11 mars 1951.

— Denys Cailliau, fils de Mme Cailliau de Gaulle (tante Agnès), à l'âge de vingt ans (juin 1950).

★

DEMANDE D'EMPLOI

Une personne, Directrice de Colonies de Vacances, diplômée, qui a été 1 an. Directrice d'un aérium du Ministère de la Guerre, cherche un emploi dans cette branche.

TRAVAUX

Une de nos camarades, couturière, est à votre disposition pour tous travaux : robes, manteaux, travail à façon. Juliette Ambs, 2, rue Tiquetonne, Paris (2^e).

CALENDRIERS DES DINERS

23 Avril 1951 : dîner des 35.000 ; 38.000 ; N.N. ; 42.000 ; 45.000 ; 47.000.

21 Mai 1951 : dîner d'Holleischen ; Neu-Brandenburg ; Bendorf.

18 Juin 1951 : dîner de Zwodau ; Ieschling ; Jugendlager ; Forteresses et Internées.

Ces dîners auront lieu au foyer de l'A.D.I.R. et nous vous prions instamment de vous inscrire au secrétariat quelques jours à l'avance.